

## Mesures de protection COVID-19 – Acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le Camp de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha a mis en place les mesures de protection détaillées au document *[Mesures de protection COVID-19 - Camp Matha-Joie]*, joint au présent formulaire, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les campeurs et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par le Camp de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha.

- € J'ai pris connaissance du document *[Mesures de protection COVID-19 - Camp Matha-Joie]* et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le Camp de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.